

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DG-OS DU 26 NOVEMBRE 2020 SUR LA CRISE SANITAIRE

Cette réunion n'a pas débuté sous les meilleurs auspices. En effet, ni la directrice générale, ni son adjoint n'étaient présents. Mme la sous-directrice RH a donc conduit la réunion. De même, les directeurs interrégionaux de la DIPA et de Nouvelle-Aquitaine, qui devaient participer pour expliciter certaines de leurs décisions posant problèmes, notamment sur le télétravail, n'étaient pas non plus présents. En revanche, le sous-directeur SI était quant à lui présent pour préciser certains points sur l'informatique et la téléphonie.

PERSONNES VULNÉRABLES

Pour les conjoints de personnes vulnérables, il a été réaffirmé que le télétravail était la solution à privilégier. A défaut, il fallait privilégier l'aménagement du poste de travail. Il n'est donc pas prévu de placement en régime ASA pour ces agents.

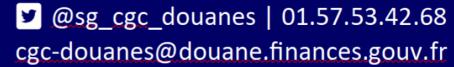
De même pour les agents en garde d'enfants, l'ASA n'est possible que dans le cas de la fermeture d'école, le Secrétariat général du Ministère a rappelé ce point à la douane.

TELETRAVAIL ET STATISTIQUES

Malheureusement compte tenu du créneau horaire de l'audioconférence, les statistiques hebdomadaires n'étaient pas disponibles. D'où l'impossibilité d'échanger sur les tendances sanitaires et l'évolution de la mise en place du télétravail en douane.



www.cgc-douanes.info



Les personnes handicapées, pour lesquelles un régime de télétravail de longue durée sur une plage de 5/5 jours a été mis en place, doivent pouvoir bénéficier d'un financement de leurs équipements via les fonds prévus FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Un rappel aux directions va être effectué sur ce point. Il a été indiqué que ces agents avaient la possibilité d'utiliser leur matériel de bureau à leur domicile dans l'attente de meilleures solutions.

Les OS ont fait valoir la non conformité de nombreuses applications de la douane au RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations), qui est pourtant une obligation légale pour permettre aux personnes handicapées d'utiliser les applications. Sur cette interpellation, le sous-directeur SI a reconnu que la douane s'en était peu préoccupé jusqu'ici, mais qu'une personne serait à temps complet sur le sujet au sein de la DSI en 2021.

Pour les renvois d'appel des postes fixes des agents vers un smartphone non professionnel, une solution de softphones (logiciel sur l'ordinateur) est en cours d'expérimentation et de déploiement d'ici quelques semaines.

Les agents dont le domicile est à l'étranger peuvent bénéficier techniquement du télétravail. Il suffit qu'il puisse ouvrir leur VPN via Rapido sur le réseau Internet de leur pays de résidence.

Sur la question du télétravail des cadres, il nous a été réaffirmé qu'il n'y avait pas de consignes pour le refuser ou le limiter. La CGC DOUANES suivra évidemment ce point de près et invite les agents à lui signaler les éventuelles difficultés.

FORMATIONS ET STAGES

La formation TPCI est maintenue à l'ENDLR. Il a été rappelé que le protocole des écoles était très strict et que les stages pratiques ne pouvaient pas, bien évidemment, se tenir en télétravail.

La formation au module RTC sur le site SNDFR de Metz va également se tenir, avec certainement un dédoublement des formateurs et des salles pour limiter les risques sanitaires.

Pour le concours commun de catégorie C, organisé par la DGFIP, les résultats d'admissibilité seront publiés début décembre. Les admissibles recevront leur notification mi-décembre, pour des oraux du 4 au 8 janvier 2021. Les résultats seront connus le 18 janvier 2021.

DIALOGUE SOCIAL

La question a été posée sur la possibilité de tenir des réunions syndicales (AG et RMIS), et sur leurs conditions d'organisation. Dans les locaux de l'administration, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent que celles en vigueur pour l'activité administrative. Dans les locaux hors administration, cela se fera sous la responsabilité des organisateurs.

Une réunion jeudi 3 décembre va permettre de définir et caler l'agenda social qui est actuellement à l'arrêt compte tenu du boycot lié à la réforme - à la perte - de la fiscalité et aux conditions sanitaires.

SECURITE ET CONTEXTE ALERTE ATTENTAT

La Brigade des douanes du Ministère va être formée progressivement et rapidement à l'usage de l'arme HK pour être en capacité opérationnelle d'ici la fin décembre et en totalité d'ici février 2021.

Dans le cadre de la loi de sécurité globale en cours de discussions au Parlement, le chef du bureau JCF1 a indiqué qu'à ce stade, il n'était pas prévu que les agents des douanes soient repris dans les articles concernant l'usage malveillant de l'image d'agents ou l'incompressibilité des peines pour des violences exercées à leur encontre. Des amendements en ce sens seraient en cours de rédaction.

La CGC DOUANES s'étonne que sur des sujets aussi sensibles, la douane n'ait pas été associée dès la rédaction initiale du projet du loi et qu'elle soit obligée d'espérer des amendements parlementaires pour corriger cet oubli. Il semblerait que la DG soit plus prompte à proposer au Parlement des textes conduisant à des réformes régressives, comme celle de la perte de la fiscalité, qu'à se préoccuper des projets de loi susceptibles de protéger ses agents ... Mais que les agents se rassurent, en ce qui concerne la mise en œuvre de LDG régressives pour leurs promotions ou leurs déroulements de carrières, ils n'ont pas été oubliés ...

La prochaine instance de suivi de la situation sanitaire aura lieu le jeudi 3 décembre 2020 à 14h30.